**Pour une école bienveillante

# **Le plan de lutte : climat scolaire, violence et intimidation**

*École du Hauts-Plateaux*

*Année scolaire*

*2022-2023*

Membres du comité CVI-école :

Denis Tremblay

Maxime Claveau

| Portrait de la situation |
| --- |
| Le portrait de la situation est à la suite du sondage avril 2022 répondu par 140 élèves, 17 Membres du personnel et 38 parents* Principaux lieux à risque : Cour de récréation (33%), entrée et sortie (13%), autobus (12%), Service de Garde (9%).
* Selon la perception de nos élèves, 67% ne sont jamais ou 1 à 2 fois par année fait frapper, bousculer ou pousser par exprès.
* Selon la perception de nos élèves, 68% ne se sont jamais ou 1 à 2 fois, fait insulter, donner des surnoms ou reçu des plaisanteries blessantes.
* Selon la perception de nos parents, 61% ne se sont jamais ou 1 à 2 fois par année fait frapper, bousculer ou pousser par exprès.
* Selon la perception de nos parents, 65% ne se sont jamais ou 1 à 2 fois fait insulter, donner des surnoms ou reçu des plaisanteries blessantes.
* Selon la perception du personnel scolaire, 18% ne sont jamais ou 1 à 2 fois par année fait frapper, bousculer ou pousser par exprès.
* Selon la perception du personnel scolaire, 18% ne se sont jamais ou 1 à 2 fois fait insulter, donner des surnoms ou reçu des plaisanteries blessantes.
 |

| 1-Analyse de la situation |
| --- |
| Forces* 86% des élèves se sentent la plupart du temps ou toujours en sécurité à l’école.
* 87% des élèves considèrent que les règles de l’école sont toujours ou souvent claires et faciles à comprendre.
* 89% des élèves et 86% des parents considèrent que le personnel de l’école s’occupe toujours ou souvent, bien des enfants.
* 83% des élèves et 86% des parents considèrent que les règles sont toujours ou souvent justes pour tout le monde.
 | Défis* Amélioration des relations entre les élèves ;
* Amélioration du lien de confiance élève/intervenant ;
* Réduire les gestes d’agressivité physiques et verbales.
* Amélioration du système de communication école-famille, pour une collaboration efficace.
* Stimuler le goût d’apprendre (74% élève).
* Améliorer la sécurité physique et psychologique sur la cour d’école
 |

|  Nos priorités |
| --- |
| * Créer un milieu de vie sécuritaire
* Développer les habiletés sociaux-émotionnelles pour une meilleure connaissance de soi
* Communication efficace avec les parents.
 | Évaluation* Comptabilisation des manifestations d’agressivité et irrespectueuses (agirs mineurs 4-5-6, agirs majeurs 1-2-3)
* Réalisation de toutes les activités Moozoom.
* Sondage sur le milieu de vie sécuritaire et la communication efficace avec les parents.
 |

| 2- Mesures de prévention (Moyens pour assurer une école bienveillante) |
| --- |
| * Soutien au comportement positif (SCP)
* Capsules sur l’intimidation par la psychoéducatrice en collaboration avec notre PIMS
* Une activité école sur le civisme par année
* Refonte du code de vie en lien avec nos valeurs d’école, dans le but d’en simplifier la compréhension et l’application.
* Formation sur la gestion de classe efficace et le lien d’attachement
 | Évaluation* Questionnaire aux élèves et aux enseignants ;
 |

| 3- Moyens pour assurer la collaboration des parents |
| --- |
| * Informer les parents lors des activités de sensibilisation vécues à l’école (sexo, invité dans la classe, etc.)
* Par la générale de classe (en présentiel), présenter les documents suivants : Code de vie, règles de fonctionnement, procédure d’intervention plateforme Moozoom et la matrice des comportements enseignée
* Informer rapidement les parents par téléphone lors de situations problématiques vécues
* Souligner les comportements positifs par le SOI
* Célébration (BBQ, musique, etc.) avant l’Assemblée générale des parents
 | Évaluation* Sondage aux parents
 |

| 4- Moyens pour effectuer un signalement par rapport à une situation d’intimidation |
| --- |
| * Toute situation constatée par un membre du personnel de l’école ou du service de garde, un élève ou un parent doit être immédiatement signalé à la direction par le formulaire.
* Compléter le formulaire de dénonciation **(TEAMS école)** et le remettre à la direction ou à l’intervenant responsable.
 | Évaluation* La direction ou l’intervenant-responsable évalue la situation sans délai.
 |

| 5- Moyens mis en place lorsqu’un acte d’intimidation ou de violence est constaté |
| --- |
| * Document ***Trajectoire* (TEAMS école)**
* Référence à un service professionnel de l’école (s’il y a lieu)
* Orientation des parents vers les ressources internes ou externes appropriées (s’il y a lieu)
* Démarche de plan d’intervention (s’il y a lieu)
* Implication d’un policier (s’il y a lieu)
 | ÉvaluationCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| 6-Moyens pour assurer la confidentialité des signalements |
| --- |
| * Tout le personnel concerné est sensibilisé en début de démarche de l’importance de la confidentialité
* Les individus concernés sont rencontrés individuellement
* Les communications se réalisent dans un lieu où la confidentialité est possible
* L’anonymat des différents acteurs (Victime, auteur et témoin) est préservé.
 | Évaluation* La situation s’est-elle réalisée confidentiellement ?
* Sinon, réaliser les correctifs nécessaires
 |

| 7- Mesures de soutien ou d’encadrement offertes(Victime, témoin, auteur) |
| --- |
| * Document ***Exemples d’interventions, de mesures d’aide et de sanctions à la suite d’un manquement*** **(TEAMS école)**
 | Évaluation* La direction ou l’intervenant-responsable évalue la situation sans délai.
 |

| 8- Moyens de sanctions disciplinaires |
| --- |
| * Document ***Outil de soutien à l’évaluation de la gravité du comportement***

**(TEAMS école)*** Document ***Procédure d’intervention***

**(TEAMS école)** | Évaluation* Le comité CVI-école devra se pencher sur les effets des interventions
* Est-ce que les élèves auteurs de gestes d’intimidation ont continué après les interventions effectuées ?
* Si oui, est-ce en raison de nos moyens ou individuel à l’élève?
 |

| 9- Moyens de suivi donné à tous signalements |
| --- |
| * La victime doit être rencontrée pour s’assurer que la situation est bien terminée. La personne responsable du suivi ou la direction doit le faire de façon individuelle et confidentielle :
* 2 jours après l’événement,
* 1 semaine après l’événement,
* 1 mois après l’événement.
* D'autres personnes peuvent être contactées, selon la situation : témoins, parents, personne qui a signalé la situation, etc.
 | Évaluation* Application des aide-mémoires.
 |

| Reddition de compte |
| --- |
| [Cliquez ici](https://forms.office.com/r/V9h3PtYk8t) |

Date d’adoption au conseil d’établissement : 2023-01-24

